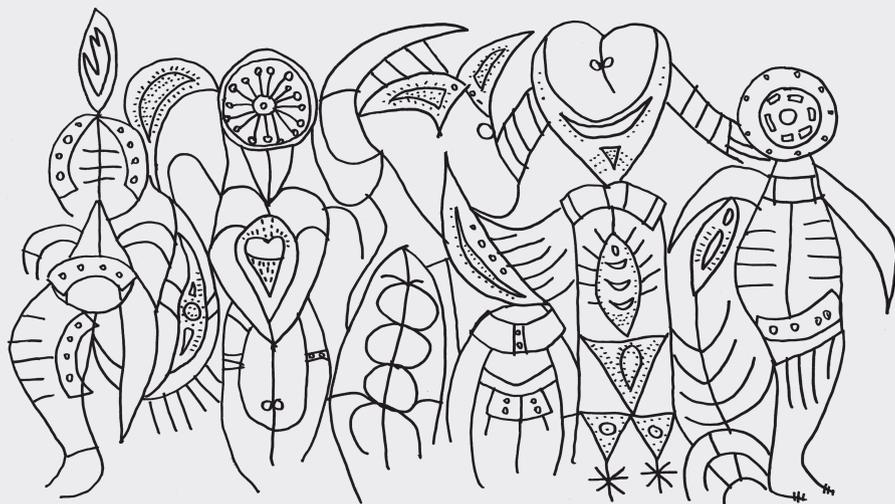


SOUS LA DIRECTION DE  
SABINE LAMOUR, DENYSE CÔTÉ  
ET DARLINE ALEXIS

# DÉJOUER LE SILENCE

Contre-discours sur  
les femmes haïtiennes



les éditions du remue-ménage

## **La femme *poto mitan* : réalités et représentations sociales à la Martinique**

*Nadine Lefaucheur*

### **La femme antillaise : une mère *poto mitan* ?**

Le *poto mitan*, c'est ce qui retient le toit de la maison, qui empêche que l'on soit exposé aux intempéries; le *poto mitan* aux Antilles, c'est la personne qui protège les autres, et ma mère a été cette personne. C'est-à-dire que, jusqu'à ce que je sois adulte, elle a fait tout ce qu'elle pouvait pour me protéger, me permettre de manger tous les jours, permettre que je sois habillé et que je puisse aller à l'école.

Elle était couturière, mais l'important était que son enfant ne soit pas en galère, et pour ça, elle était prête à tout, quel qu'en soit le sacrifice, s'il avait fallu aller à la guerre, elle y serait allée: elle devait protéger son enfant à tout prix. [...] Rien ne pouvait nous arriver tant qu'elle était là et cela nous semblait normal et évident.

Ainsi s'exprimait récemment Jacob Desvarieux, bassiste du groupe Kassav, dans un recueil de « 43 témoignages en hommage à la femme créole » (Darlis, 2015, p. 95-96). L'auteur de ce recueil en a adopté l'idée en pensant, dit-il, à sa mère, à sa grand-mère, « à tout ce qu'elles m'ont apporté, ces petits plus qui ont fait de moi ce que je suis. [...] À toutes ces mères créoles qui, selon le contexte de l'époque (années cinquante-soixante), ont su relever la dure tâche d'élever leurs enfants seules, le père étant souvent absent ou parfois inconnu au bataillon. Ces femmes communément appelées *poto mitan* » (*ibid.*, p. 11).

Dans l'enquête sur les façons de « faire famille » à la Martinique<sup>1</sup>, les personnes rencontrées par le groupe Genre et société aux Antilles (Centre de recherche sur les pouvoirs locaux dans la Caraïbe, Université des Antilles) ont aussi été élevées pour la plupart dans les années 1950-1960, comme les personnalités dont Mehdi Darlis a recueilli l'hommage à leur mère. Dans les deux cas, le terme *poto mitan* apparaît fréquemment dans les propos ou les témoignages pour qualifier les mères et les grand-mères. Il est cependant plus souvent utilisé par les hommes que par les femmes, plus souvent par des personnes d'origine populaire et, s'il qualifie les mères et les grand-mères, il n'est pas ou n'est que rarement repris par les intéressées pour se désigner elles-mêmes : dans l'enquête « Faire famille », six hommes sur seize, mais une femme seulement sur trente, l'ont employé soit pour décrire la famille martiniquaise (Vincent, Gratien, Yves, Gregory), soit à propos de leur grand-mère (Andrée, Romain) ou de leur épouse (Eli). Celles qui sont en position d'être désignées comme des *poto mitan* ont plutôt utilisé une formulation faisant écho à celle que Stéphanie Mulot a retenue pour intituler sa thèse sur la matrifocalité en Guadeloupe (« Je suis la mère, je suis le père ! », 2000) : « J'ai été papa, maman, celle qui caresse, celle qui punit » (Aurélie) ou « J'ai été le père et la mère qu'il fallait être » (Jocelyne).

Si le terme peut être employé comme synonyme de « la mère antillaise » et appliqué à toutes les mères et grand-mères, il caractérise en effet avant tout celles qui doivent « être la mère et le père » parce que ce dernier est « absent ou inconnu au bataillon ». Si cette situation était fréquente dans la seconde moitié du XX<sup>e</sup> siècle, ce n'était cependant pas le cas de toutes les mères antillaises : la femme *poto mitan*, c'était avant tout la mère prolétaire, souvent ouvrière agricole ou domestique, qui n'avait d'autre capital pour élever ses enfants que sa « vaillance », la force de ses bras ou, parfois, l'agilité de ses doigts de couturière.

---

1. « Faire famille à la Martinique », réalisée en 2013-2014, sous la responsabilité de Nadine Lefaucheur, est une enquête de suivi, par récits de vie, de l'enquête « Migrations, Famille, Vieillesse dans les Départements français d'outremer », dite MFV (INED/INSEE); 45 récits, de 30 femmes et 15 hommes, nés entre 1939 et 1976, ont été recueillis par Roger Cantacuzène, Joëlle Kabile, Paola Lavra, Myriam Thiroit et Mylenn Zobda-Zebina.

### Faire famille à la Martinique dans la seconde moitié du XX<sup>e</sup> siècle

À partir des histoires de vie et de famille recueillies dans l'enquête «Faire famille», on peut en effet dégager, pour la seconde moitié du XX<sup>e</sup> siècle, trois grands modes de constitution de la famille, trois configurations, principalement associées à différents milieux économiques et sociaux<sup>2</sup>.

La configuration «matrimoniale», dans laquelle le mariage précède la cohabitation du couple et celle-ci la naissance du premier enfant, se retrouve plus fréquemment dans les couches supérieures urbaines, liées à l'élite mulâtre, aux milieux de la politique, du négoce, de la propriété immobilière, ou aux niveaux supérieurs de la fonction publique. Dans ces familles, qui se distinguent à un degré ou à un autre par la propriété, la couleur, l'éducation ou le statut de fonctionnaire et qui estiment avoir un rang et un *standing* à défendre, la sagesse sexuelle des filles et le mariage préalable à la naissance (et en principe à la conception) d'un enfant constituent des conditions de la distinction sociale à maintenir ou de la réussite sociale recherchée. L'impératif matrimonial gouverne ainsi la socialisation des femmes, qui sont censées arriver vierges au mariage. Cet impératif matrimonial s'accompagne donc d'un impératif de respectabilité sexuelle, particulièrement strict pour celles qui appartiennent aux générations les plus anciennes, souvent très ignorantes des «choses du sexe», leur éducation en la matière se limitant généralement à l'interdiction de revenir «avec un gros ventre».

Dans ces milieux privilégiés comme dans l'ensemble de la société, la socialisation masculine n'est pas, comme la socialisation féminine, régie par un impératif de respectabilité sexuelle, mais au contraire, par un impératif de séduction. Elle n'est pas non plus régie par l'impératif matrimonial qui s'impose aux filles, mais par un impératif de responsabilité, qui porte sur les conditions matérielles et sociales de la mise en couple et de la paternité.

Le *double standard* de genre (respectabilité féminine, séduction et responsabilité masculines) qui conduit femmes et hommes à se

---

2. Pour une version plus détaillée de cette partie, voir Lefaucheur (2016).

marier avant de procréer ou de mettre au monde un enfant légitime continue, après le mariage, à gouverner la configuration familiale « matrimoniale » – en matière de rôles (aux hommes l'autorité dans le ménage et le rôle de pourvoyeur économique, aux femmes la responsabilité de l'entretien de la maison et de l'éducation des enfants), mais également en matière sexuelle. Si les femmes sont censées rester fidèles à leurs époux, il n'en va pas de même pour ceux-ci, dont on attend seulement qu'ils restent discrets dans leurs aventures extra-conjugales, ne découchent pas ou, du moins, rentrent avant l'aube. S'ils sont « responsables », les hommes mariés doivent aussi, bien sûr, éviter de faire des enfants « dehors », mais aussi, généralement, les assumer lorsqu'ils sont nés.

Dans une deuxième configuration, « conjugale », la cohabitation et/ou la naissance d'un ou de plusieurs enfants précèdent le mariage. Associée aux couches moyennes issues de la petite paysannerie propriétaire, de l'artisanat et de la pêche, on la retrouve plus fréquemment dans les quartiers ruraux des bourgs ou dans les quartiers populaires de l'agglomération de Fort-de-France. Une telle configuration, typique de la petite paysannerie antillaise et des catégories possédant un instrument de travail (terre, bateau de pêche, outils artisanaux), se rapproche de la configuration « matrimoniale » par l'autorité qui y est dans les deux cas conférée au père chef de famille et par l'importance qu'y revêtent les stratégies fondées sur la préservation ou l'accroissement du patrimoine pour ce qui concerne la constitution des unions conjugales et l'établissement des filiations (Chivallon, 1998). Elle s'en rapproche également par la règle de la néolocalité qui s'applique dans les deux cas à la mise en couple, et qui va de pair avec le caractère nucléaire du nouveau ménage, même si, dans la configuration « conjugale », l'installation du nouveau couple s'effectue souvent à proximité immédiate de l'un des deux couples parentaux, dans le « quartier », dans l'enceinte du terrain familial ou sur une parcelle qui lui est donnée ou vendue. Dans les cas où le couple s'installe dans une maison possédée ou occupée par des ascendants ou collatéraux de l'un de ses membres, les uns et les autres occupent des étages ou des espaces différents : la cohabitation de deux couples adultes reste exceptionnelle.

La grande différence entre les deux configurations réside donc dans le calendrier du mariage, qui institue le couple dans un cas et consacre son existence dans l'autre. L'impératif matrimonial est en effet, selon la formule de Stéphanie Mulot (2013), un « référentiel partagé » par l'ensemble de la société martiniquaise, mais surtout, il est vrai, par sa composante féminine, ainsi que par les parents de filles. La grossesse sert souvent de détonateur à la vie commune. Il n'est cependant pas rare que des femmes, tout en se considérant en couple, vivent chez leurs parents pendant leur grossesse, voire pendant les premières années de vie de leurs enfants, en attendant que le père ait les moyens de mettre sa famille « en case ». Après la cohabitation et, le plus souvent, après la naissance (et, généralement, la reconnaissance paternelle) d'un ou de plusieurs enfants, c'est la consolidation de la relation, sur le plan affectif et matériel, qui ouvre sur le mariage, parfois après de nombreuses années. Mais, comme dans la configuration « matrimoniale », la cohabitation, avec ou sans mariage, n'entraîne pas toujours la fidélité, tandis que l'infidélité entraîne souvent la séparation.

Une troisième configuration, celle de la mère *poto mitan* et du père absent, est représentée par les femmes qui n'ont jamais cohabité avec le père de leur premier (ou seul) enfant – qu'elles ont eu le plus souvent autour de vingt ans. Dans une telle configuration, que l'on retrouve plus fréquemment dans le prolétariat agricole et domestique, la mère reste fréquemment au domicile de ses parents avec son ou ses enfants pendant tout ou partie de leur enfance et de leur adolescence. Plutôt rare semble donc être la pratique de la néolocalité – règle qui s'applique aux deux premières configurations – lorsqu'une femme fait famille en ayant un enfant d'un homme avec lequel elle ne vit pas et ne vivra pas. Cependant, comme Charbit et Leridon (1980), nous n'avons que rarement observé, parmi les femmes rencontrées, des cas de matrifocalité structurale ou résidentielle *stricto sensu*, soit trois générations, dont deux de femmes sans conjoint, sous le même toit.

Cette situation, de la mère *poto mitan* et du père absent, est rarement voulue : peu d'enfants nés d'enquêtées qui ont fait famille en ayant un enfant d'un partenaire non cohabitant ont été l'objet d'un projet parental, que ce projet soit celui du couple, ce qui est quelquefois

le cas des enfants conçus dans un foyer secondaire, ou celui de la mère seule. Avoir des enfants de plusieurs hommes – et en subir la réprobation sociale – est cependant le sort de nombreuses femmes qui ont fait famille en ayant un enfant seule. La première grossesse, qui inaugure souvent des parcours familiaux complexes et douloureux, a généralement été un accident, résultant souvent d'une grande ignorance en matière sexuelle, d'une méconnaissance ou d'une hostilité à l'idée de contraception et, plus encore, d'avortement. Presque toutes font état de la peur qui était alors la leur à l'idée d'affronter leurs parents, du désarroi et de la tristesse dans lesquels la découverte de leur état les a plongées, de la résignation et du fatalisme avec lesquels elles l'ont finalement accepté. Pour la plupart de ces femmes, l'annonce de la grossesse a coïncidé avec la rupture avec le père ou a entraîné celle-ci, généralement en raison de l'existence préalable, connue ou révélée, ou de l'entrée en scène d'une autre femme. Lors même qu'elles avaient pris le risque d'être enceintes, voire le souhaitaient, elles ignoraient souvent que le père vivait avec une autre femme, était déjà marié, et/ou avait déjà des enfants. Qu'il ait disparu de lui-même ou que la mère l'ait « fait disparaître », selon la formule d'une enquêtée, lorsque le père n'a jamais habité avec la mère et que le couple ne constitue pas un foyer secondaire, il est le plus souvent absent de la vie de l'enfant, qu'il reconnaît rarement. Lorsqu'il n'y a ni cohabitation ni relations sexuelles maintenues avec la mère, le père, surtout s'il a un autre foyer, ne contribue que rarement, ou que peu et irrégulièrement, à l'entretien de l'enfant. Celui-ci sait pourtant souvent qui est son père, et finit parfois par le fréquenter au moins occasionnellement, à l'adolescence ou à l'âge adulte. Si ce n'est pas toujours le cas des enfants légitimes, les enfants « dehors » sont assez souvent informés, au moins à l'adolescence, de l'identité de leurs demi-germains, légitimes ou non – ne serait-ce que pour éviter qu'ils nouent avec eux des relations incestueuses.

Nombre de femmes assument ainsi leurs enfants seules, souvent avec une certaine aide de leur famille. Leurs enfants devenus adultes et la société martiniquaise en général leur rendent hommage en les qualifiant de *poto mitan*. Mais on ne peut parler de « modèle familial » qu'au sens statistique du terme, car la très grande majorité des

femmes souhaitent entrer dans la carrière parentale par le mariage ou, au moins, le concubinage.

Les femmes rencontrées qui ont ainsi fait famille dans une configuration que nous avons qualifiée de « matriparentale » ont d'ailleurs emprunté par la suite divers itinéraires parentaux et conjugaux. Certaines ont trouvé un mari ou un partenaire stable, mais beaucoup sont restées des *poto mitan* ou le sont redevenues après des concubinages souvent brefs et dont l'aide qu'elles y ont trouvée un temps n'a souvent fait qu'accroître à terme le nombre des enfants qu'il leur fallait nourrir, vêtir, élever et protéger sous le toit qu'il leur revenait de soutenir...

### **Au tournant du XXI<sup>e</sup> siècle : du *poto mitan* à la « famille monoparentale » ?**

Dans les départements français d'outremer comme dans l'Hexagone, mais une décennie plus tard (Guillaume, 2002), les termes de « monoparentalité », de « familles monoparentales » et de « parent isolé » sont entrés à la fin du XX<sup>e</sup> siècle dans les catégories utilisées par les démographes, les responsables de politiques sociales et familiales, puis dans le langage courant.

Notons d'abord que les réalités que ces vocables désignent diffèrent largement entre l'Hexagone et les départements des Antilles, non seulement du point de vue de leur poids statistique dans l'ensemble des ménages et des familles (trois fois plus élevé en Martinique que dans l'Hexagone), mais aussi du point de vue de l'importance relative des faits générateurs des situations de monoparentalité dans l'un et l'autre espace géographico-social.

La catégorie « familles monoparentales » est apparue en France lorsque la multiplication des divorces et, par suite, des ménages constitués de mères divorcées vivant sans conjoint avec leurs enfants, a mis en échec la représentation antérieure qui renvoyait aux deux pôles opposés de la dignité féminine (la veuve et la fille-mère) et interdisait de les penser comme appartenant à une même catégorie susceptible de faire l'objet d'une même politique (Lefaucheur, 1985)

– ce qui deviendra l’allocation de « parent isolé » a ainsi d’abord été conçu comme une allocation destinée aux seules veuves. Dans la nouvelle catégorie ainsi constituée sur la base des conséquences prévisibles de la présence d’un seul parent dans le ménage, délégitimant (certes incomplètement) les considérations de morale sexuelle et conjugale qui organisaient les catégories et politiques antérieures, les situations monoparentales consécutives à une situation conjugale et/ou matrimoniale (veuvage, et surtout divorce ou séparation) sont devenues très largement prépondérantes. Les situations de mères célibataires « séduites et abandonnées », avec des enfants non reconnus par leur géniteur, sont devenues très minoritaires dans l’Hexagone.

Elles sont restées au contraire des plus nombreuses aux Antilles, et, comme le montrent les résultats de l’enquête MFV, la monoparentalité y est toujours aujourd’hui plus souvent une phase originelle de la constitution de la famille qu’une conséquence de la séparation et de la décohabitation du couple parental. Sur les 61 % de jeunes Martiniquais nés entre 1995 et 1999 qui ont connu une situation monoparentale au cours de leurs dix premières années, sept sur dix sont ainsi nés dans un foyer monoparental et la moitié y ont passé la totalité de leurs dix premières années. Dans ce département où seul un enfant né hors mariage sur six fait l’objet d’une reconnaissance paternelle avant l’âge d’un an, la monoparentalité féminine et « isolée » constitue donc toujours l’un des modes habituels de « faire famille ».

Le nombre de divorces et de séparations conjugales augmente cependant et, parmi les mères seules qui ont répondu à l’enquête sur « le genre et les violences interpersonnelles à la Martinique », réalisée en 2008-2009 par le CRPLC (Centre de recherche sur les pouvoirs locaux dans la Caraïbe), 42 % se disaient veuves, séparées ou divorcées (Lefaucheur et Brown, 2011). Phase originelle de la constitution d’une famille ou conséquence d’une séparation conjugale ou d’un veuvage, la monoparentalité est donc un fait social massif aux Antilles, dont le poids va, semble-t-il, croissant. En 1964, les anthropologues Richard et Sally Price, procédant au recensement du quartier de Petite Anse, aux Anses d’Arlet, constataient que « le nombre de personnes qui vivaient dans une maisonnée comprenant un pêcheur, sa femme et des enfants était bien au-dessus de 90 % » (Price, 2000, p. 126).

Trente-cinq ans plus tard, les couples ne constituaient plus que les deux tiers des ménages familiaux de la commune. Le nombre de familles monoparentales dépasse même depuis quelques années à la Martinique le nombre des couples avec enfants : leur part dans l'ensemble des familles ayant des enfants présents dans le foyer est ainsi passée de 42 % en 1999 à 53 % en 2012.

### **La contestation du modèle *poto mitan***

Si la qualification créole de *poto mitan* est presque toujours employée de façon laudative, les vocables liés à la monoparentalité sont souvent, aux Antilles comme dans l'Hexagone, chargés de connotations négatives, évoquant la « mentalité d'assisté » et le risque de délinquance pour les enfants. Dans une enquête en cours sur la monoparentalité à la Martinique<sup>3</sup>, les mères seules rencontrées reprennent ainsi assez souvent à leur compte (non pour elles-mêmes, mais pour les autres mères seules) les représentations négatives associées aux familles monoparentales : selon certaines, s'il y a beaucoup de familles monoparentales à la Martinique, c'est bien « à cause des allocations » et parce que « les femmes empêchent les pères de reconnaître leurs enfants et ne veulent pas vivre avec eux » pour pouvoir toucher ces allocations – ce qui fait que « aujourd'hui, les jeunes font des enfants sans être capables de s'en occuper », parfois simplement, affirme l'une des enquêtées, « pour acheter une télé »... D'autres, bien sûr, s'élèvent contre la stigmatisation sociale des mères seules et ces préjugés (tout en reconnaissant parfois ne pas y échapper complètement elles-mêmes).

L'image hautement valorisée de la mère *poto mitan*, de la femme *djok* (solide, vaillante, courageuse) et Mère Courage, résiste-t-elle à la diffusion de ces représentations péjoratives de la monoparentalité ? Elle semble en tout cas bien ébranlée parmi les intéressées elles-mêmes si l'on en croit les premiers résultats de cette même enquête, mais

---

3. « Qui nourrit, qui doit ou devrait nourrir l'enfant ? Mères seules, pères absents et précarité à la Martinique », programme « Monoparentalité et précarité » (CNAF/CRPLC).

pour d'autres raisons. Les mères seules martiniquaises rencontrées s'accordent en effet pour trouver qu'élever un ou plusieurs enfants seule est « très, trop dur ». Presque toutes admettent aussi que l'image de la mère *poto mitan* reflète bien leur réalité ainsi que celle de la plupart des familles antillaises. Quelques-unes y voient « une bonne chose pour la femme, parce que c'est elle qui décide » (Catherine), parce que « cela nous permet d'avoir une certaine indépendance en tant que femme » (Hélène), d'avoir « un certain pouvoir et une place reconnue » (Geneviève) et « beaucoup de femmes en sont fières », constate Anne-Marie, qui estime cependant que « ce n'est pas une bonne chose pour les femmes, car on se retrouve à tout assumer seule ». Ce modèle est jugé culpabilisant (Sabine) et « quelque chose de très dur à supporter au quotidien » (Magdeleine) : « *Poto mitan*, femme *djok*, lorsqu'on te dit tout cela, c'est trop de responsabilités, cela t'oblige à supporter l'homme aussi. Il faut nous laisser un peu de répit ! » (Chantal). Shanaëlle conclut : « L'histoire de la femme *poto mitan*, on y a cru. Moi, j'y ai cru beaucoup, mais maintenant je ne suis pas d'accord. On peut tout faire soi-disant, mais après, on est fatiguées, on a besoin de se reposer nous aussi, on a besoin de souffler. Les femmes martiniquaises, on n'est pas assez fermes. Je trouve qu'on se laisse faire trop, tout simplement. Je crois qu'on s'est fait avoir et puis c'est tout ! »

Si Vanessa demande : « Est-ce qu'on a le choix de ne pas avoir ce rôle de *poto mitan* ? » et répond : « On n'a pas le choix ! », c'est moins par résignation que pour s'indigner du comportement masculin. Elle n'est pas loin de s'écrier, comme la blogueuse la Tchapie : « Moi, femme antillaise *poto mitan*, je démissionne de mes fonctions » !

Les hommes auxquels les *poto mitan* démissionnaires demandent de partager, outre leur lit, le soin du foyer et des enfants, sont-ils prêts à répondre à cet appel ? Ce sont aux représentations et aux pratiques masculines qu'il faudrait maintenant s'intéresser pour juger dans quelle mesure et à quelles conditions les Martiniquais d'aujourd'hui peuvent et veulent prendre leur part du *poto mitan*. Lors de l'enquête « Faire famille », nous avons ainsi déjà noté que les couples les plus égalitaires, aux rôles similaires ou complémentaires, étaient le plus souvent soudés par un « grand amour » ou capables de mobi-

liser des ressources éthiques importantes, souvent de nature religieuse. Dans une enquête précédente sur « la socialisation masculine à la Martinique », nous avons aussi commencé à explorer le coût, en termes de violences interpersonnelles et de souffrances affectives, que paient aussi les hommes, comme enfants, comme partenaires ou conjoints et comme pères, pour la domination qu'ils exercent et pour leur absence du foyer et de la vie de leurs enfants « dehors » (Lefaucheur et Mulot, 2012).

## Références

- Breton, D. (2011). « L'entrée dans l'âge adulte des jeunes réunionnaises et martiniquaises : la famille comme une "évidence" ? », *Politiques sociales et familiales*, n° 106, p. 25-38.
- Charbit, Y et H. Leridon (1980). *Transition démographique et modernisation en Guadeloupe et en Martinique*, INED/Presses universitaires de France.
- Chivallon, C. (1998). *Espace et identité à la Martinique. Paysannerie des mornes et reconquête collective (1840-1960)*, Paris, CNRS Éditions.
- Darlis, M. (2015). *Manman, 43 témoignages en hommage à la femme créole*, Pointe-à-Pitre, Jasor.
- Guillaume, M. (2002). « La monoparentalité et ses difficultés, au féminin », *Antiane*, n° 52, p. 7-10.
- La Tchapie (2012). <https://tchip.wordpress.com>, 26 février.
- Lefaucheur, N. (1985). « Familles monoparentales : les mots pour les dire », dans F. Bailleau, N. Lefaucheur et V. Peyre (dir.), *Lectures sociologiques du travail social*, Paris, CRIV/Éditions ouvrières, p. 204-217.
- Lefaucheur, N. (2016). « Modes de constitution et dynamiques des configurations familiales à la Martinique », Strasbourg, AIDELF, <https://colloque.aidelf.org/documents/1569.docx>.
- Lefaucheur, N et E. Brown (2011). « Relations conjugales et configurations parentales à la Martinique », *Politiques sociales et familiales*, n° 106, p. 9-23.
- Lefaucheur, N et S. Mulot (2012). « La construction et les coûts de l'injonction à la virilité en Martinique », dans D. Dulong, C. Guionnet et E. Neveu (dir.), *Boys Don't Cry! Les coûts de la domination masculine*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, p. 207-229.
- Mulot, S. (2000). « *Je suis la mère, je suis le père!* ». *L'énigme matrifocale. Relations familiales et rapports de sexe en Guadeloupe*, thèse de doctorat, Paris, EHESS.
- Mulot, S. (2013). « La matrifocalité caribéenne n'est pas un mirage créole », *L'Homme*, n° 207-208, p. 159-191.
- Price, R. (2000). *Le bagnard et le colonel*, Paris, Presses universitaires de France.